

CALCULATEUR

Garantie d'assurabilité - Entreprise

La Garantie d'assurabilité - entreprise est le complément à l'assurance vie, adapté aux besoins évolutifs pour votre client qui détient une entreprise en pleine croissance. Elle lui permet de souscrire des montants d'assurance vie supplémentaires au cours des dix premiers anniversaires du contrat **sans devoir fournir de nouvelles preuves de bonne santé**, si la valeur de l'entreprise augmente au cours de cette période. Voici comment déterminer les montants nécessaires.

Étape 1: déterminez la juste valeur marchande

La juste valeur marchande correspond à la moyenne des bénéfices nets de l'entreprise des 3 derniers exercices financiers, multipliée par dix, puis multipliée par le pourcentage de la part détenue par l'assuré dans l'entreprise.

À noter: Cette méthode d'évaluation sert à approximer la juste valeur marchande de l'entreprise. La Sélection des risques peut accepter ou utiliser toute autre méthode jugée appropriée selon la situation de l'entreprise.

Nom de l'entreprise					RÉINITIALISER LES DONNÉES
	Bénéfices nets	Revenus non-récurrents	Dépenses non-récurrentes	Bénéfices nets ajustés	
Dernière année complétée	-	+	=		
1 année antérieure	-	+	=		
2 années antérieures	-	+	=		
			Total =		A
Moyenne		A ÷	3	=	B
Juste valeur marchande		B x	10	=	C
Part de l'assuré dans l'entreprise		C x	%	=	D
La juste valeur marchande pour l'assuré est de					D

Étape 2: choisissez le montant de la garantie d'assurabilité - entreprise

Choisir un montant allant de 100 000 \$ jusqu'à la part de l'assuré dans la juste valeur marchande (D), sans toutefois dépasser le moindre de 3 333 333 \$ et 200 % de la somme assurée.

Inscrivez le montant de la garantie d'assurabilité - entreprise désiré	E
--	---

Étape 3: montant cumulatif maximal pouvant être exercé

Cette option peut être exercée jusqu'à 3 fois. Ainsi, le montant maximal d'assurance vie pouvant être ajouté à la protection de base est calculé de la façon suivante :

Le montant maximal est de	E x 3 =	% =
---------------------------	---------	-----

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013